



Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 062498 25 00057 U6201

Demandeur :

Adresse du projet : 89 Boulevard Émile Basly LENS

Monsieur BELLA NABIL

Déposé en mairie le : 20/10/2025

29 RUE DE BRAZZA

Reçu au service le : 23/10/2025

APPT 117

Nature des travaux: 15023 Enseignes

62300 LENS

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,

Ce projet est, par sa forme et ses teintes, de nature à porter atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants.

Il serait nécessaire de revoir ce projet afin de l'intégrer dans son contexte architectural et urbain :

Enseigne parallèle

- L'enseigne parallèle doit être réalisée -soit en lettres peintes directement sur le support existant, -soit en lettres découpées sur taquets éventuellement à l'aide d'une fine lisse métallique de la même teinte que le fond de façade. Ces lettres doivent être disposées sur une seule ligne. Elles peuvent être retro éclairées ou avec éclairage indirect par spots ou réglette dissimulés dans la devanture. Les lettres lumineuses ne devraient pas être acceptées.

- L'enseigne parallèle doit être placée dans l'axe de la vitrine, les lettres pourraient être plus espacées sans dépasser les limites de la vitrine.

- Le fond adhésif rose derrière les lettres ne doit pas être posé.

- Les caractères doivent être sobres d'une teinte en accord avec la façade, en évitant le blanc, le gris anthracite et le noir trop agressifs, les couleurs primaires et de fort contraste.

Enseigne perpendiculaire

- L'enseigne drapeau devra être diffusante (c'est-à-dire fond opaque, logo diffusant) ou éclairée par spots fins et discrets.

- L'association des couleurs de fort contraste (bleu, rouge, blanc) trop agressive devrait être refusé.

Fait à Arras



Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..

Monument E.Basly et entours situé à 62498|Lens.

Gare situé à 62498|Lens.